

Rapport de la Municipalité au Conseil communal de Cugy VD

Relatif à la réponse au postulat de M. Armand Jost « Pour une stratégie financière visant l'équilibre budgétaire » approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 15 décembre 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de vous remettre par la présente le rapport municipal relatif à la réponse au Postulat de M. Armand Jost, dont l'intitulé est le suivant :

« La Municipalité est sollicitée pour effectuer d'ici au printemps 2017 une étude sur des mesures en lien avec les charges et les recettes municipales maitrisables (impôts directs, taxes, émoluments, etc.) ainsi qu'une évaluation d'un taux d'imposition pour 2018 en fonction des résultats provisoires de 2016, permettant le rétablissement de l'équilibre budgétaire à l'horizon de 2018 et tendre vers un cash-flow positif dès 2019. Ceci devrait se faire à travers un budget prévisionnel sur l'ensemble de la législature. » (ci-après le « Postulat »).

1. Cadre de l'étude

La Municipalité comprend du texte même du Postulat qu'elle doit étudier, à partir de simulations financières, les conditions permettant à notre Commune de revenir à l'équilibre budgétaire dès l'exercice 2018 en agissant à la fois sur les charges et sur les revenus de la Commune et de déterminer sur cette base le taux d'imposition ordinaire, respectivement des taxes, qui devrait être pratiqué pour assurer sur toute la législature à la fois l'équilibre budgétaire et un cash-flow suffisant pour assurer le service de la dette - paiement des annuités (intérêts et amortissements dus sur les emprunts souscrits par la Commune), désendettement.

Pour ce faire, le Postulat demande que la Municipalité se base sur les comptes les plus récents de la Commune, à savoir les comptes provisoires 2016.

2. Méthodologie

Pour procéder aux simulations financières demandées et répondre aux questions posées dans le cadre du Postulat, la Municipalité s'est basée sur les documents et sources d'informations suivants :

- Comptes 2015 de la Commune ;
- Comptes provisoires 2016 de la Commune ;
- Budget 2016 ;
- Budget 2017 (austérité) ;
- Préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2017 ;
- Préavis relatif à la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 ;
- Budget prévisionnel établi sur la base de la « méthode Saitta » (tableau Excel) pour la période 2016 à 2021 ;
- Budget prévisionnel pour la période 2016 à 2021 établi sur la base de simulations financières produites par le système PHISA ;
- Liste des investissements prévus par la Municipalité pour la période de la législature 2016-2021.

A partir des informations contenues dans ces documents, la Municipalité a sélectionné divers critères à partir desquels elle établirait des simulations financières dans le cadre du budget prévisionnel 2016-2021. Ces critères ont servi à établir des scénarii, à partir desquels la Municipalité a pu faire des constats et tirer des conclusions utiles pour répondre aux questions formulées dans le cadre du postulat.

Il est utile de préciser ici que les simulations qui sont annexées au présent rapport ont été élaborées à partir du système PHISA. Pour pouvoir rendre possibles ces simulations, la base de données PHISA a été alimentée avec toutes les données financières et comptables pertinentes des deux dernières années. Le système a également été documenté avec deux listes alternatives d'investissements projetés par la Municipalité pour la législature 2016-2021. La première liste fait état de tous les projets d'investissements envisagés par la Municipalité durant la présente législature pour un montant total de CHF 9'414'000.-. La seconde liste consiste en une sélection des projets d'investissements qui pourraient être réalisés par la Municipalité durant la législature pour un montant de CHF 3'574'000.-. La première liste a été baptisée « *Tous investissements* » (Annexe I) et la seconde liste « *Investissements réduits* » (Annexe II).

Il est important de relever ici que ces deux listes ont été établies uniquement pour les besoins des simulations financières demandées par le postulat. Elles ne constituent en aucun cas un engagement de la Municipalité à réaliser les investissements listés dans l'une ou l'autre de ces listes durant la présente législature, voire même dans le futur. La liste « *Investissements réduits* » constitue cependant une vision plus réaliste de ce qui pourrait être réalisé durant cette législature que la liste « *Tous investissements* ».

Aux fins des simulations financières visées, il convient de préciser que le système PHISA suit le taux d'intérêt de référence des emprunts de la Commune, soit un taux moyen de 1.83 % en 2017, 1.73% en 2018, 1.63% en 2019, 1.53% en 2020, 1.43% en 2021 et 1.33% en 2022. Les amortissements ont été simulés conformément aux engagements pris dans le cadre des divers préavis votés par le Conseil communal (pour ceux qui ont déjà été approuvés), respectivement sur la base d'un amortissement linéaire sur 30 ans (pour ceux projetés). Il a été en particulier tenu compte du fait que la Municipalité devra procéder au remboursement de deux emprunts arrivés à échéance, l'un de 2,5 millions en 2019 et l'autre de CHF 3 millions en 2020.

Le système PHISA tient compte également d'une évolution de la population de 26 habitants supplémentaires par année, ceci sur la base des anticipations faites par la Municipalité en lien avec le potentiel de croissance de la Commune de Cugy dans le cadre des limitations fixées par la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (« LAT ») (env. 600 habitants supplémentaires d'ici 2036). Le système PHISA prend également en considération une inflation de 0.30 % basée sur les taux historiques de croissance de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) des vingt dernières années. S'agissant des revenus extraordinaires (impôt sur les gains immobiliers, droits de mutation, impôt sur les successions, etc.), le système PHISA a été calibré de manière conservatrice, c'est-à-dire qu'il reproduit le niveau historique de ces revenus avant la construction du plan de quartier Es Chesaux. Enfin, l'inflation a été prise en compte partout où cela était pertinent.

Renseigné de toutes les informations qui précèdent, le système PHISA a été interrogé afin de sortir les simulations financières basées sur les scénarii suivants (cf. Annexe III) :

- Budget 2017 / « *Tous investissements* » / taux 70 / impôt foncier 1 ‰ (simulation n°1) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 70 / impôt foncier 1.2 ‰ (simulation n°2) ;
- Budget 2017 + 10 % / « *Tous investissements* » / taux 70 / impôt foncier 1 ‰ (simulation n°3) ;
- Budget 2017 + 10 % / « *Investissements réduits* » / taux 70 / impôt foncier 1.2 ‰ (simulation n°4).

Ces quatre premières simulations avaient pour objectif de calibrer le système sur la base de la situation financière actuelle de la Commune avec ou sans budget d'austérité, respectivement avec une réalisation complète ou seulement partielle des investissements prévus, tout en prévoyant une augmentation ou non, en parallèle, de l'impôt foncier. A partir de ces simulations, de premiers constats ont pu être tirés, respectivement confirmés sur la base de ce qui avait déjà été annoncé dans les préavis sur l'arrêté d'imposition (Préavis N° 2/2016), sur le budget 2017 (Préavis N° 3/2016) et la fixation du plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 (Préavis N° 4/2016), aux considérants desquels il est renvoyé.

Ces constats sont les suivants :

- Seul un budget d'austérité permet sur la durée d'équilibrer les revenus aux charges ;
- Seul le recours à l'augmentation de l'imposition ordinaire permet non seulement d'atteindre l'équilibre budgétaire, mais également d'assurer le cash-flow nécessaire à assurer le service de la dette ;
- Seule une augmentation durable d'impôt, sur tout le reste de la législature au moins, apporte des effets bénéfiques ;
- Une augmentation progressive du taux est possible, mais ne fait en réalité que retarder la réalisation de l'objectif visé consistant à atteindre l'équilibre budgétaire, faute de rentrées fiscales extraordinaires prévisibles d'ici la fin de la législature (moratoire LAT, plan des zones réservées, etc.) ;
- La réalisation d'un cash-flow d'au moins CHF 1'000'000.- par année est nécessaire pour assurer le service de la dette courante de la Commune (intérêts + amortissements sur les emprunts) ;
- L'augmentation de 0.2 ‰ de l'impôt foncier permet de réaliser un revenu supplémentaire correspondant à environ un point d'impôt (CHF 111'000.-). Sur la justification éventuelle d'une telle hausse, nous reviendrons plus bas.

Sur la base de ces premiers constats, et afin de répondre aux demandes formulées dans le cadre du postulat, la Municipalité a décidé d'opérer de nouvelles simulations en se basant exclusivement sur des scénarii fondés sur le maintien d'un budget d'austérité (budget 2017, tel qu'approuvé par le Conseil communal) durant toute la législature et sur la réalisation d'investissements réduits, soit sur un montant d'investissement d'env. CHF 3'500'000.-. En effet, les premières simulations ont toutes invariablement montré que la réalisation de tous les investissements projetés par la Municipalité pour un montant de plus de CHF 9'000'000.- entraînait un dépassement systématique du plafond d'endettement.

Ont donc fait l'objet de simulations financières les scénarii suivants (cf. Annexe IV) :

- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 75 / IFO 1.0 ‰ (simulation n°1) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 75 / IFO 1.2 ‰ (simulation n°2) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 78 / IFO 1.0 ‰ (simulation n°3) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 78 / IFO 1.2 ‰ (simulation n°4) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 80 > 2021, puis 75 / IFO 1.0 ‰ (simulation n°5) ;
- Budget 2017 / « *Investissements réduits* » / taux 80 / IFO 1.2 ‰ (simulation n°6).

3. Analyse des résultats

Les simulations financières effectuées nous permettent d'aboutir aux conclusions suivantes :

- L'augmentation d'impôt, suivant son taux, permet de réduire, respectivement équilibrer le total des revenus au total des charges. Avec un taux d'impôt à 75 % cumulé à un impôt foncier inchangé (1 ‰), l'excédent de charges par rapport au revenu demeure élevé (- CHF 550'000.-). L'impôt foncier augmenté à 1.2 ‰ permettrait de légèrement réduire cet excédent de charges de quelques dizaines de milliers de francs. L'objectif d'équilibre budgétaire, c'est-à-dire à un équilibre entre le total des charges et le total des revenus, ne peut être obtenu qu'avec un taux d'imposition à 80 % avec un impôt foncier maintenu à 1 ‰. Nous remarquons toutefois que cet équilibre est presque atteint avec un taux d'imposition à 78 % et un impôt foncier à 1.2 ‰.
- Comme nous l'avons déjà relevé plus haut, l'équilibre budgétaire, malgré une augmentation du taux d'imposition et/ou des taxes, ne peut être atteint qu'avec le maintien d'un budget d'austérité basé sur celui adopté par le Conseil communal pour l'exercice 2017. Ce constat prévisible et parfaitement logique soulève la question de la capacité de notre Commune, au vu de sa structure et de son organisation actuelle à pouvoir continuer à mener les activités qui lui sont imposées par la Réglementation sur la base d'un tel budget pendant plusieurs années. Comme nous l'avons indiqué au Conseil communal, l'adoption d'un budget d'austérité pour l'année 2017 devait constituer une mesure temporaire, sous peine d'entraîner à terme des effets négatifs sur l'entretien courant à moyen et long terme des infrastructures de la Commune et sa capacité à pouvoir assurer le service des prestations minimal que la population de Cugy est en droit d'attendre. La question du maintien d'un budget d'austérité pendant plusieurs années soulève immanquablement la question de la réorganisation des services communaux, ainsi que de leur personnel. Se posera dorénavant également la question de savoir si la Commune ne doit pas déléguer certaines tâches d'intérêt public à des privés par le biais de mécanismes contractuels complexes (contracting, partenariat public-privé) ou en confiant certaines prestations (distribution de l'eau, épuration, etc.) à des communes urbaines dans le cadre d'un processus de concentration qui, tôt ou tard, devrait se mettre en place. A noter cependant que ces formules pourraient aussi déboucher sur des dépenses et contraintes complémentaires telles que coûts de connexion aux réseaux tiers, éventuels frais de mise à niveau d'infrastructure avant remise à un concessionnaire, impossibilité de faire varier le coût annuel de la prestation, risque de devenir des « clients-captifs » pour certaines prestations.

- La faible augmentation de la population prévisible durant ces prochaines années en raison principalement des limitations imposées par la LAT et l'argumentation applicable en matière de surface d'assolement (« SDA ») ne permettra pas d'augmenter, sauf circonstances exceptionnelles, les revenus de la Commune. Les mesures prises en terme d'aménagement du territoire dans le cadre de la révision du PGA communal ne pourront, quelles qu'elles soient, déployer leurs effets durant cette législature, vu que le processus de révision devrait durer jusqu'aux environs de 2019-2020. La question se pose également de savoir si, dans le cadre de ce processus de révision de notre PGA, notre Commune aura la possibilité de développer de nouvelles zones d'activités qui lui permettraient d'améliorer son ratio habitant/emploi et par conséquent de pouvoir accueillir des activités commerciales susceptibles de générer des impôts. En l'état actuel des discussions au niveau cantonal, nous pouvons fortement en douter, Cugy n'étant pas considéré comme un pôle de développement prioritaire, ni comme une Commune à proximité d'un tel pôle. Notre qualité de centre local pourra peut-être nous aider, sans toutefois nous donner une quelconque garantie. Enfin, la mise en place de nouvelles taxes, en particulier liées à la création de nouveaux droits à bâtir dans le cadre de la révision de notre PGA (taxe sur la participation aux frais communautaires) n'aura qu'un impact limité à court et moyen terme, dans la mesure où la marge de manœuvre de la Commune en terme de création de nouvelles planifications territoriales susceptibles de créer de telles plus-values est faible. Quant aux émoluments, la Municipalité travaille actuellement sur la révision des divers règlements en vue d'en augmenter le montant. Les apports liés à une telle augmentation seront toutefois anecdotiques sur les revenus de la Commune. Force est de constater, au vu de ce qui précède, que seule l'imposition ordinaire sur les personnes physiques, plus relativement celle sur les personnes morales, permettra d'exercer une influence décisive sur les revenus de la Commune.

- L'augmentation de l'impôt foncier permettrait toutefois d'obtenir une amélioration bienvenue, sans que la perception de cet impôt puisse être perçue comme trop douloureuse ou inégalitaire par les contribuables concernés. En effet, le développement des infrastructures réalisées ces dernières années sur le territoire de la Commune de Cugy (création d'écoles, nouvelle ligne et cadence de bus, création d'une UAPE, etc.) profite principalement aux propriétaires de notre Commune, dont la valeur des biens immobiliers a globalement augmenté.

- S'agissant du cash-flow que notre Commune devrait générer pour assurer le service de sa dette (paiement des intérêts et amortissements sur les emprunts consentis), nous constatons qu'avec un taux à 75 % et un impôt foncier à 1.2 ‰, notre Commune pourrait absorber son excédent de charges, sans toutefois pouvoir rembourser les tranches d'emprunt arrivant à échéance en 2019 et 2020. Pour parvenir à cet objectif, seul un taux d'imposition à 80 %, avec un impôt foncier à 1 ‰ ou 1.2 ‰, permettrait de générer le cash-flow nécessaire d'ici 2021 pour absorber à la fois son excédent de charges et de rembourser, à tout le moins en grande partie, l'emprunt de CHF 4'000'000 en 2021.

- En ce qui concerne les investissements, les simulations nous démontrent que la réalisation de tous les investissements prévus dans la liste « Investissements réduits » est envisageable, sans que le plafond d'endettement ne soit atteint. En revanche, force est de constater que la réalisation de tels investissements, en particulier la prise en charge des intérêts des emprunts et des amortissements y relatifs, ne pourrait se faire dans de bonnes conditions que dans les scénarii prévoyant un taux d'imposition ordinaire d'au minimum 78%, avec un IFO à 1.2 ‰. La situation serait définitivement plus pérenne avec un taux à 80% et un IFO à 1.0‰ ou à 1.2‰.
- Enfin, nous constatons de manière générale que l'augmentation du taux d'imposition ordinaire à Cugy n'aurait que peu d'impact positif sur le solde net des péréquations. Il est utile de relever ici que le système PHISA a tenu compte également des aspects bénéfiques pour notre Commune en lien avec les dépenses thématiques. En effet, la liste des investissements réduits contient en grande majorité des investissements relatifs à l'entretien ou à l'aménagement de routes, qui font partie de ce que l'on appelle les dépenses thématiques. Enfin, en lien avec la problématique de la péréquation intercommunale, il convient de ne pas perdre de vue que celle-ci sera prochainement révisée et que la nouvelle mouture qui sera adoptée ne devrait pas être plus favorable aux intérêts de Cugy que celle actuellement en place, dans la mesure où la révision projetée vise principalement à favoriser les grandes villes.

4. Réponses aux questions formulées dans le cadre du Postulat

Deux questions particulières ressortent du Postulat de manière sous-jacente:

1) Quelles seraient les mesures aptes à rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon de 2018 ?

La Municipalité considère que les seules mesures aptes à rétablir l'équilibre budgétaire à l'horizon de 2018 consistent à adopter une planification financière sur la base d'un taux d'imposition de 80 %, tout en maintenant un budget d'austérité sur le modèle de celui de l'exercice 2017.

2) Et à tendre vers un cash-flow positif dès 2019 ?

La Municipalité considère qu'une marge d'autofinancement positive sera atteinte à partir du moment où le taux d'imposition passera à un taux minimal de 75 %, ce qui, toutefois, ne serait pas suffisant pour couvrir les besoins nécessaires au remboursement des emprunts arrivant à échéance durant cette législature.

5. Conclusions et recommandations

Au vu de ce qui précède, les résultats de l'étude montrent que l'assainissement des finances communales (retour à l'équilibre budgétaire et création d'un cash-flow suffisant pour assurer le service de la dette et le remboursement des emprunts à l'échéance) nécessitera une augmentation des impôts ordinaires (personnes physiques et morales), éventuellement de certaines taxes (impôt foncier), sur une période durable (plusieurs années), les autres sources de revenus que la commune pourrait générer notamment par la hausse du tarif des émoluments et l'instauration de nouvelles taxes n'étant pas suffisantes. Cette hausse d'impôts devrait s'accompagner d'une politique d'investissement réduite et du maintien d'une stricte discipline budgétaire. S'agissant du taux d'imposition (ordinaire), il n'appartient pas à la Municipalité de le fixer dans le cadre de cette étude. Il ressort néanmoins des analyses effectuées que la hausse prévisible devrait osciller entre 75 % et 80 % ; la détermination du taux précis dépendra de toute une série de facteurs tant conjoncturels (finances publiques, démographie, politique sociale, etc.), que légaux et politiques.

Adopté par la Municipalité le 27 mars 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

T. Amy

P. Csikos

Municipal en charge du dossier : M. Philippe Flückiger, vice-syndic

Annexes : - I : Liste « Tous investissements » ;
- II : Liste « Investissements réduits » ;
- III : Simulations PHISA (taux 70%) ;
- IV : Simulations PHISA (taux 75%/78%/80%).

Annexe I

Investissements futurs de la planification : référence Cugy 2018-2022 - Tous invest.

Descriptif de l'investissement	Départ	Fin	Durée	Montant	Catégorie	Financé par	Amorti par	Nouveau produit annuel généré
Aménagement Locaux pour UAPE	2018	2019	30	0	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Assainissement Bruit - revêtement phonoabsorbant	2018	2022	30	1'030'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Budget: Coll. Chavanne: curage enrobage conduites	2020	2020	1	45'000	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Budget: Coll. Chavanne: Rempl linos	2018	2018	1	10'000	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Cplt panneaux solaires toiture voirie Praz Faucon	2021	2021	10	100'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	7'500
Création 2 arrêts bus TL Rte de Morrens	2018	2018	10	100'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Création d'un Refuge	2022	2022	30	500'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	13'000
Etude Dailles	2019	2019	1	19'000	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Etude pour un village solidaire	2021	2021	10	100'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Offres sportives et pour ados	2022	2022	10	200'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Préavis 44/15 - Ancienne Forge - Réfection	2020	2021	30	2'200'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	30'000
Préavis 50/16 - Amgt Carrefour Bottens-Montheron	2019	2019	30	785'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Préavis X: Collège Chavanne.Aménagements combles	2020	2020	30	1'100'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	67'500
Réaffectation local voirie de la Chavanne	2022	2022	30	0	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Réfection chemin des Dailles	2020	2020	30	600'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Réfection forum et place Vaney	2020	2020	30	600'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Réfection Petits-Esserts sur budget	2019	2019	1	45'000	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Réserves et imprévus	2018	2022	30	500'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Solde mise en séparatif réseau communal	2019	2022	30	1'120'000	Autres	Dettes	Fonds de réserve au bilan (via c	0
Trottoir Ch. des Esserts-Ch.	2018	2018	30	250'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Trottoir RC501	2018	2018	1	10'000	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Z30 assainissement sur préavis existant	2018	2019	30	100'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0

9'414'000

Annexe II

Investissements futurs de la planification : référence Cugy 2018-2022 - Invest. réduits

Descriptif de l'investissement	Départ	Fin	Durée	Montant	Catégorie	Financé par	Amorti par	Nouveau produit annuel généré
Aménagement Locaux pour UAPE	2018	2019	30	0	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Assainissement Bruit - revêtement phonoabsorbant	2018	2022	30	0	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Budget: Coll. Chavanne: curage enrobage conduites	2020	2020	1	45'000	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Budget: Coll. Chavanne: Rempl linos	2018	2018	1	10'000	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Cplt panneaux solaires toiture voirie Praz Faucon	2021	2021	10	0	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Création 2 arrêts bus TL Rte de Morrens	2018	2018	10	100'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Création d'un Refuge	2022	2022	30	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Etude Dailles	2019	2019	1	19'000	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Etude pour un village solidaire	2021	2021	10	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Offres sportives et pour ados	2022	2022	10	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Préavis 44/15 - Ancienne Forge - Réfection	2020	2021	30	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Préavis 50/16 - Amgt Carrefour Bottens-Montheron	2019	2019	30	785'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Préavis X: Collège Chavanne.Aménagements combles	2020	2020	30	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Réaffectation local voirie de la Chavanne	2022	2022	30	0	Autres	Liquidités	Le compte de P&P	0
Réfection chemin des Dailles	2020	2020	30	600'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Réfection forum et place Vaney	2020	2020	30	0	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Réfection Petits-Esserts sur budget	2019	2019	1	45'000	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Réserves et imprévus	2018	2022	30	500'000	Autres	Dettes	Le compte de P&P	0
Solde mise en séparatif réseau communal	2019	2022	30	1'120'000	Autres	Dettes	Fonds de réserve au bilan (via c	0
Trottoir Ch. des Esserts-Ch.	2018	2018	30	250'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0
Trottoir RC501	2018	2018	1	0	Routes et infrastru	Liquidités	Le compte de P&P	0
Z30 assainissement sur préavis existant	2018	2019	30	100'000	Routes et infrastru	Dettes	Le compte de P&P	0

3'574'000

Annexe III

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017 _ invest total - Taux 70 - IFO 1.0 à plat					
	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'563'071.00	14'728'234.00	14'875'027.00	14'976'715.00	15'069'859.00
Total des revenus	13'450'887.00	13'555'110.00	13'684'109.00	13'803'168.00	13'923'528.00
Charges épurées	12'337'513.00	12'472'051.00	12'569'030.00	12'626'022.00	12'753'441.00
Revenus épurés	12'220'662.00	12'394'405.00	12'523'404.00	12'642'463.00	12'762'823.00
Excédents de charges / revenus	-1'112'184.00	-1'173'124.00	-1'190'918.00	-1'173'547.00	-1'146'331.00
Excédents de charges / revenus cumulés	-1'112'184.00	-2'285'308.00	-3'476'226.00	-4'649'773.00	-5'796'104.00
Marge d'auto-financement	-116'851.00	-77'646.00	-45'626.00	16'441.00	9'382.00
Marge d'auto-financement cumulée	-116'851.00	-194'497.00	-240'123.00	-223'682.00	-214'300.00
Placement du patrimoine financier	6'281'980.00	3'589'480.00	415'980.00	287'480.00	158'980.00
Investissements du patrimoine administratif	21'467'472.00	23'383'799.00	25'496'312.00	25'219'129.00	25'476'221.00
Dettes	23'632'330.00	23'828'330.00	23'789'330.00	24'450'330.00	25'611'330.00
Financements spéciaux et réserves	6'224'211.00	6'351'016.00	6'477'821.00	6'604'626.00	6'731'431.00
Taux d'imposition communal	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00
Charges par habitant	5'167.87	5'178.70	5'182.94	5'171.52	5'157.38
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'361'601.00	2'370'192.00	2'426'314.00	2'495'273.00	2'565'943.00
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	23'749'181.00	24'022'827.00	24'029'453.00	24'674'012.00	25'825'630.00

Simulation n°1

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits - Taux 70 - IFO 1.2 à plat

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'512'602.00	14'644'132.00	14'761'651.00	14'744'947.00	14'803'327.00
Total des revenus	13'475'238.00	13'571'811.00	13'692'769.00	13'803'880.00	13'916'387.00
Charges épurées	12'287'044.00	12'397'949.00	12'455'654.00	12'504'254.00	12'616'909.00
Revenus épurés	12'245'013.00	12'411'106.00	12'532'064.00	12'643'175.00	12'755'682.00
Excédents de charges / revenus	-1'037'364.00	-1'072'321.00	-1'068'882.00	-941'067.00	-886'940.00
Excédents de charges / revenus cumulés	-1'037'364.00	-2'109'685.00	-3'178'567.00	-4'119'634.00	-5'006'574.00
Marge d'auto-financement	-42'031.00	13'157.00	76'410.00	138'921.00	138'773.00
Marge d'auto-financement cumulée	-42'031.00	-28'874.00	47'536.00	186'457.00	325'230.00
Placement du patrimoine financier	6'291'980.00	3'599'480.00	425'980.00	297'480.00	168'980.00
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472.00	21'871'799.00	21'578'312.00	21'005'129.00	20'486'221.00
Dettes	23'426'330.00	22'316'330.00	19'871'330.00	20'126'330.00	20'381'330.00
Financements spéciaux et réserves	6'224'211.00	6'351'016.00	6'477'821.00	6'604'626.00	6'731'431.00
Taux d'imposition communal	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00
Charges par habitant	5'149.97	5'149.13	5'143.43	5'091.49	5'066.16
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'290'345.00	2'304'241.00	2'365'942.00	2'440'263.00	2'516'072.00
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	23'468'361.00	22'345'204.00	19'823'794.00	19'939'873.00	20'056'100.00

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017 +10% _ invest total - Taux 70 - IFO 1.0 à plat

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	15'371'251.00	15'518'919.00	15'684'820.00	15'752'821.00	15'924'657.00
Total des revenus	13'450'887.00	13'540'748.00	13'684'109.00	13'803'168.00	13'923'528.00
Charges épurées	13'145'693.00	13'262'736.00	13'378'823.00	13'455'461.00	13'588'239.00
Revenus épurés	12'220'662.00	12'380'043.00	12'523'404.00	12'642'463.00	12'762'823.00
Excédents de charges / revenus	-1'920'364.00	-1'978'171.00	-2'000'711.00	-1'949'653.00	-2'001'129.00
Excédents de charges / revenus cumulés	-1'920'364.00	-3'898'535.00	-5'899'246.00	-7'848'899.00	-9'850'028.00
Marge d'auto-financement	-925'031.00	-882'693.00	-855'419.00	-812'998.00	-825'416.00
Marge d'auto-financement cumulée	-925'031.00	-1'807'724.00	-2'663'143.00	-3'476'141.00	-4'301'557.00
Placement du patrimoine financier	6'281'980.00	3'589'480.00	415'980.00	187'480.00	58'980.00
Investissements du patrimoine administratif	21'467'472.00	21'983'799.00	24'996'312.00	25'872'462.00	26'109'554.00
Dettes	23'632'330.00	22'428'330.00	23'289'330.00	24'950'330.00	26'111'330.00
Financements spéciaux et réserves	6'224'211.00	6'351'016.00	6'477'821.00	6'604'626.00	6'731'431.00
Taux d'imposition communal	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00
Charges par habitant	5'454.67	5'456.72	5'465.09	5'439.51	5'449.92
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'361'601.00	2'384'554.00	2'426'314.00	2'495'273.00	2'565'943.00
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	24'557'361.00	24'236'054.00	25'952'473.00	28'426'471.00	30'412'887.00

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017 +10% _ invest réduits - Taux 70 - IFO 1.2 à plat

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	15'320'782.00	15'452'747.00	15'580'194.00	15'568'836.00	15'632'575.00
Total des revenus	13'475'238.00	13'557'450.00	13'692'769.00	13'803'880.00	13'916'387.00
Charges épurées	13'095'224.00	13'206'564.00	13'274'197.00	13'328'143.00	13'446'157.00
Revenus épurés	12'245'013.00	12'396'745.00	12'532'064.00	12'643'175.00	12'755'682.00
Excédents de charges / revenus	-1'845'544.00	-1'895'297.00	-1'887'425.00	-1'764'956.00	-1'716'188.00
Excédents de charges / revenus cumulés	-1'845'544.00	-3'740'841.00	-5'628'266.00	-7'393'222.00	-9'109'410.00
Marge d'auto-financement	-850'211.00	-809'819.00	-742'133.00	-684'968.00	-690'475.00
Marge d'auto-financement cumulée	-850'211.00	-1'660'030.00	-2'402'163.00	-3'087'131.00	-3'777'606.00
Placement du patrimoine financier	6'291'980.00	3'599'480.00	425'980.00	297'480.00	168'980.00
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472.00	21'571'799.00	21'578'312.00	21'005'129.00	20'486'221.00
Dettes	23'426'330.00	22'016'330.00	19'871'330.00	20'126'330.00	20'381'330.00
Financements spéciaux et réserves	6'224'211.00	6'351'016.00	6'477'821.00	6'604'626.00	6'731'431.00
Taux d'imposition communal	70.00	70.00	70.00	70.00	70.00
Charges par habitant	5'436.76	5'433.46	5'428.64	5'375.98	5'349.96
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'290'345.00	2'318'602.00	2'365'942.00	2'440'263.00	2'516'072.00
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	24'276'541.00	23'676'360.00	22'273'493.00	23'213'461.00	24'158'936.00

Annexe IV

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits TX 75 à plat et IFO 1.0 à plat					
	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'532'315	14'665'252	14'784'248	14'769'095	14'829'104
Total des revenus	13'987'813	14'088'006	14'212'489	14'327'023	14'442'849
Charges épurées	12'306'757	12'419'069	12'478'251	12'528'402	12'642'686
Revenus épurés	12'757'588	12'927'301	13'051'784	13'166'318	13'282'144
Excédents de charges / revenus	-544'502	-577'246	-571'759	-442'072	-386'255
Excédents de charges / revenus cumulés	-544'502	-1'121'748	-1'693'507	-2'135'579	-2'521'834
Marge d'auto-financement	450'831	508'232	573'533	637'916	639'458
Marge d'auto-financement cumulée	450'831	959'063	1'532'596	2'170'512	2'809'970
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	75	75	75	75	75
Charges par habitant	5'157	5'157	5'151	5'100	5'075
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'272'480	2'289'984	2'355'488	2'433'819	2'513'851
Dette nette (- marge auto-financement cumulée)	22'975'499	21'357'267	18'338'734	17'955'818	17'571'360

Simulation n°1

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits TX 75 à plat et IFO 1.2 à plat

Simulation n°2

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'488'537	14'619'285	14'735'984	14'718'417	14'775'892
Total des revenus	14'023'890	14'125'888	14'252'264	14'368'788	14'486'702
Charges épurées	12'262'979	12'373'102	12'429'987	12'477'724	12'589'474
Revenus épurés	12'793'665	12'965'183	13'091'559	13'208'083	13'325'997
Excédents de charges / revenus	-464'647	-493'397	-483'720	-349'629	-289'190
Excédents de charges / revenus cumulés	-464'647	-958'044	-1'441'764	-1'791'393	-2'080'583
Marge d'auto-financement	530'686	592'081	661'572	730'359	736'523
Marge d'auto-financement cumulée	530'686	1'122'767	1'784'339	2'514'698	3'251'221
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	75	75	75	75	75
Charges par habitant	5'141	5'140	5'134	5'082	5'057
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'192'625	2'206'135	2'267'449	2'341'376	2'416'786
Dette nette (- marge auto-financement cumulée)	22'895'644	21'193'563	18'086'991	17'611'632	17'130'109

Simulation n°3

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits TX 78 à plat et IFO 1.0 à plat

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'517'672	14'650'104	14'768'571	14'752'860	14'812'285
Total des revenus	14'318'683	14'422'076	14'549'754	14'667'477	14'786'484
Charges épurées	12'292'114	12'403'921	12'462'574	12'512'167	12'625'867
Revenus épurés	13'088'458	13'261'371	13'389'049	13'506'772	13'625'779
Excédents de charges / revenus	-198'989	-228'028	-218'817	-85'383	-25'801
Excédents de charges / revenus cumulés	-198'989	-427'017	-645'834	-731'217	-757'018
Marge d'auto-financement	796'344	857'450	926'475	994'605	999'912
Marge d'auto-financement cumulée	796'344	1'653'794	2'580'269	3'574'874	4'574'786
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	78	78	78	78	78
Charges par habitant	5'152	5'151	5'146	5'094	5'069
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'211'965	2'229'256	2'294'547	2'372'661	2'452'475
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	22'629'986	20'662'536	17'291'061	16'551'456	15'806'544

Simulation n°4

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits TX 78 à plat et IFO 1.2 à plat

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'475'579	14'605'906	14'722'163	14'704'132	14'761'120
Total des revenus	14'355'625	14'460'865	14'590'482	14'710'242	14'831'388
Charges épurées	12'250'021	12'359'723	12'416'166	12'463'439	12'574'702
Revenus épurés	13'125'400	13'300'160	13'429'777	13'549'537	13'670'683
Excédents de charges / revenus	-119'954	-145'041	-131'681	6'110	70'268
Excédents de charges / revenus cumulés	-119'954	-264'995	-396'676	-390'566	-320'298
Marge d'auto-financement	875'379	940'437	1'013'611	1'086'098	1'095'981
Marge d'auto-financement cumulée	875'379	1'815'816	2'829'427	3'915'525	5'011'506
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	78	78	78	78	78
Charges par habitant	5'137	5'136	5'130	5'077	5'052
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'132'930	2'146'269	2'207'411	2'281'168	2'356'406
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	22'550'951	20'500'514	17'041'903	16'210'805	15'369'824

Planification : Cugy 2018-2037 - Budget 2017_invest réduits- Taux 80 >2021 - 75 ensuite. IFO 1.0 à plat

Simulation n°5

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'508'521	14'640'637	14'758'773	14'742'714	14'829'104
Total des revenus	14'540'323	14'645'846	14'775'649	14'895'492	14'442'849
Charges épurées	12'282'963	12'394'454	12'452'776	12'502'021	12'642'686
Revenus épurés	13'310'098	13'485'141	13'614'944	13'734'787	13'282'144
Excédents de charges / revenus	31'802	5'209	16'876	152'778	-386'255
Excédents de charges / revenus cumulés	31'802	37'011	53'887	206'665	-179'590
Marge d'auto-financement	1'027'135	1'090'687	1'162'168	1'232'766	639'458
Marge d'auto-financement cumulée	1'027'135	2'117'822	3'279'990	4'512'756	5'152'214
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	80	80	80	80	75
Charges par habitant	5'149	5'148	5'142	5'091	5'075
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'171'173	2'188'346	2'253'522	2'331'520	2'513'851
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	22'399'195	20'198'508	16'591'340	15'613'574	15'229'116

Planification : Cugy 2018-2022 - Budget 2017_invest réduits TX 80 à plat et IFO 1.2 à plat

Simulation n°6

	2018	2019	2020	2021	2022
Total des charges	14'467'480	14'597'543	14'713'525	14'695'204	14'751'887
Total des revenus	14'577'854	14'685'253	14'817'026	14'938'938	15'062'234
Charges épurées	12'241'922	12'351'360	12'407'528	12'454'511	12'565'469
Revenus épurés	13'347'629	13'524'548	13'656'321	13'778'233	13'901'529
Excédents de charges / revenus	110'374	87'710	103'501	243'734	310'347
Excédents de charges / revenus cumulés	110'374	198'084	301'585	545'319	855'666
Marge d'auto-financement	1'105'707	1'173'188	1'248'793	1'323'722	1'336'060
Marge d'auto-financement cumulée	1'105'707	2'278'895	3'527'688	4'851'410	6'187'470
Placement du patrimoine financier	6'291'980	3'599'480	425'980	297'480	168'980
Investissements du patrimoine administratif	21'251'472	21'871'799	21'578'312	21'005'129	20'486'221
Dettes	23'426'330	22'316'330	19'871'330	20'126'330	20'381'330
Financements spéciaux et réserves	6'224'211	6'351'016	6'477'821	6'604'626	6'731'431
Taux d'imposition communal	80	80	80	80	80
Charges par habitant	5'134	5'133	5'127	5'074	5'049
Solde net des péréquations (sans ref. pol.)	2'092'601	2'105'845	2'166'897	2'240'564	2'315'713
Dettes nettes (- marge auto-financement cumulée)	22'320'623	20'037'435	16'343'642	15'274'920	14'193'860